

- **A quelle moment êtes vous entrés dans ce système de comptage des manifestants, vous étiez-vous déjà intéressé au sujet avant ?**

Avant la commission je n'étais jamais rentré dans le sujet . Ce n'était pas du tout un sujet qui correspondait à ce que je faisais à l'époque. Ce n'était pas un sujet qui concernait spécialement la statistique. Je suis rentré dans le sujet parce que je connaissais Bernard Boucault, préfet de police de Paris à l'époque (ndlr), de par des relations liées dans la région du Pays de la Loire. En 2014, Boucault souhaite faire quelque chose suite à la manif pour tous. A ce moment il y a eu de très gros écarts entre la préfecture et les manifestants quant au nombre de manifestants. Ce n'était pas nouveau comme phénomène, mais cette fois-ci les écarts ont été trop importants. Donc le préfet a eu l'idée de mettre en place une commission pour réfléchir à cette question du comptage des manifestants. La préfecture recherchait donc quelqu'un provenant de l'Insee. Ce à quoi le directeur général de l'Insee a répondu d'accord mais sans que cela n'engage l'institut et a donc proposé un administrateur à la retraite et a fait appel à moi. Toutefois ce n'est pas un sujet de statistique. C'était réellement une volonté de la préfecture de donner une dimension statistique à la commission. C'est un sujet où il n'existe que très peu de documentations. Essentiellement de la littérature américaine.

- **Dans la synthèse que vous avez proposé au moment du café de la statistique en 2015, vous abordez l'aspect historique du comptage des manifestants et nous voulions si vous aviez peut-être des hypothèses sur l'origine du comptage ?**

Je ne sais pas exactement pourquoi l'on a commencé à compter. Ce qui est vrai c'est qu'à l'origine on ne comptait pas. Puis par la suite, il y a eu les manifestations de mai 68. Ce qui est sûr c'est qu'il y a trois positions vis-à-vis du comptage. Il y a une première position qui consiste à dire que le comptage n'est pas un vrai sujet et que l'on ne compte pas. A l'exception des très grandes manifestations. Mais que l'on retrouve trop souvent de grands écarts qui ne valent pas la peine de compter. Certains syndicats, aujourd'hui, ne comptent plus d'ailleurs. Ils considèrent que ça ne vaut plus la peine de compter. Deuxièmement, le comptage des manifestants fait partie de l'opposition entre pouvoirs publics et manifestants et l'on n'aura jamais de consensus. Même si l'on est donc pas dans un engrenage consensuel, le comptage permet donc aussi de marquer une rupture entre les parties. Le comptage des manifestants fait donc aussi partie de cette volonté de réduire les écarts entre les différents chiffres annoncés. Il y a un besoin d'informer que l'on ne peut retrouver fiablement lorsque les écarts sont grossiers. Plusieurs outils se sont ainsi succédés au fil du temps pour combler ces disparités. On peut noter un changement d'envergure au moment des manifestations plus sociétales des années 80. Pour la manifestation sur l'école libre par exemple, l'on a trouvé l'un des plus gros écarts entre les organisateurs et les pouvoirs publics ce qui a eu pour effet de donner plus d'importance au comptage et de lui trouver une finalité. C'est aussi le débat sur le nombre de participants à la Manif pour Tous qui a permis de remettre le sujet sur le devant de la scène. La commission est d'ailleurs née dans ces environs.

- **Nous voulions aussi savoir ce que les différentes expériences des membres ont pu apporter au sein de la commission.**

Plusieurs choses. Tout d'abord, concernant l'ordre de grandeur dans le comptage que cherche à mesurer la préfecture. La préfecture n'a pas conscience qu'il faut cet ordre de grandeur alors qu'il est honnête. La commission a aussi permis, et c'est l'une des leçons principales de la cette dernière, de se rendre compte que l'ordre de grandeur obtenu par la préfecture était bien souvent plus faible que celui obtenu par les manifestants. Cette pertinence est issue de plusieurs raisons. Tout d'abord, la préfecture possède des moyens plus perfectionnés de comptage, sans posséder des moyens gigantesques non plus, et la préfecture possède surtout une méthode qui semble faire ses preuves. Compter le flux. Au contraire du stock qui n'est pas assez fiable. De plus, la manifestation se déplace ce qui rend inefficace le stock. Compter le flux correspond à un comptage sur toute la durée et surtout sur toute la distance d'une manifestation. Il faut cependant, et cela relève d'une certaine difficulté, s'adapter au flux et ainsi adapter le dispositif. Le comptage est bien souvent manuel. C'est pourquoi, les individus qui comptent doivent être des "pros" du comptage et des personnes entraînées à la tâche. Il faut pouvoir compter le flux en couvrant la manifestation au début, au milieu et à la fin et s'adapter aux potentiels changements de parcours. Il faut aussi avoir des observateurs et compteurs en groupe indépendants pour obtenir des résultats le plus neutres possibles entre eux. Pour cela, il est possible de réaliser une projection du nombre de manifestants. Ajouté à cela, la préfecture de police réalise aussi un comptage en différé avec les images de la manifestation et un redressement sur le chiffre compté en direct

- **Quels ont été les principaux désaccords au sein de la Commission, sur quel sujet et dans quel mesure ? Quels étaient potentiellement les arguments avancés ?**

Le redressement de 10% effectué par la préfecture de Police n'est pas quelque chose que l'on avait en tête lorsque que l'on a commencé. Il y a un premier élément à avoir en tête, c'est que la préfecture considère que le seuil de 10% est dû au fait qu'il ne sont pas sûrs du tout que leurs chiffres soient fiables. La fatigue, les personnes ratées, les personnes en angle mort du compteur sont des facteurs qui rentrent en compte pour ajuster ces chiffres. Il y a donc une partie des manifestants qui leur échappe. Même avec la confrontation des deux points de comptage. Donc ils considèrent qu'il faut redresser. Il n'y a jamais eu d'évaluation précise du taux de redressement à appliquer et donc ce sont les 10% qui sont appliqués. C'est donc le raisonnement simple, mais pas faux, de la préfecture qui consiste à dire qu'il y a des gens qui seront ratés pour diverses raisons et qu'il faut donc redresser. Au sein de la commission, mes deux collègues ne comprenaient pas très bien ce redressement de part une approche un peu moins statistique. Ils considèrent que la préfecture réalise un comptage, comptage qui est certes plus ou moins précis, mais ils se demandent pourquoi redresser puisque l'on ne sait pas si l'on surestime ou si l'on sous estime. Et donc l'un dans l'autre, il vaudrait mieux considérer que, soit on dit dans la communication que l'on est pas sûr du chiffre et redresser serait donc ambiguë et créerait une incertitude sur les chiffres donnés. Ma position n'est pas tout à fait de dire qu'il faut redresser systématiquement. Ma position est de dire qu'il est clair, statistiquement qu'il y a des raisons de sous-estimation. Il peut y en avoir quelques-unes de

surestimation mais ce ne sont pas les plus nombreuses. Lorsque nous avons fait l'expérience avec la préfecture, nous nous sommes rendus compte qu'il est inévitable de rater des participants. Et donc on ne sait d'ailleurs pas toujours si les gens participent ou pas à la manifestation. Et donc faire un redressement dans ce contexte se comprend. Simplement ce que j'avais dit, était de dire que le redressement ne devait pas être nécessairement de 10%. Il pourrait être de plus ou moins. J'ai été dans la manifestation pour tous et c'est vrai qu'il est très compliqué de voir le nombre de personnes qui y participent. C'était des familles, avec des poussettes, etc... Ce que je dis c'est que lors des manifestations plus petites ou moyennes, il n'est pas forcément nécessaire de réaliser un redressement et puis, il y a les manifestations où il faut clairement réaliser un redressement parce que là les raisons de sous-estimation sont réelles, visibles. Donc si dans le rapport officiel nous avons émis quelques divergences d'opinions nous étions principalement d'accord avec ces positions. Notamment sur le fait qu'il était nécessaire de moduler ce taux de redressement en fonction de la manifestation. Ce que ne fait pas la préfecture, je pense, puisqu'à mon avis elle continue de donner un chiffre avec un taux de 10%. Il faut dire à leur décharge que moduler le taux en fonction de la manifestation n'est pas simple parce qu'il n'y a rien qui ressemble moins à une manifestation qu'une manifestation. C'était aussi un argument de mes collègues qui parlaient de ces complications pour avancer la complexité du redressement. Selon moi, il faut surtout redresser puisque le nombre de points d'observations que vous possédez est limité à un problème de coup. En effet, cela coûte cher de mettre en place de tels dispositifs Ce n'est pas donné à tout le monde de compter durant tout une manifestation, il faut des gens qui ont l'habitude de faire cela J'ai essayé un peu lors de manifestations, au bout d'une heure, cela devient très compliqué J'ai aussi fait en comptage différé, le comptage d'une manifestation et mon comptage n'était pas bon Donc effectivement, le redressement à un sens mais il est très difficile à déterminer.

- **Nous voulions savoir ce que vous vouliez dire lorsque vous proposiez une fourchette de valeur ? Que pensez-vous qu'elle puisse apporter ?**

A la différence de l'échantillon qui est un outil de mesure, un sondage. Un chiffre bien souvent extrapolé. La fourchette consiste à dire qu'au lieu de communiquer admettons, 250 mille, vous publiez entre 220 mille et 280 mille. En s'assurant tout de même que le résultat du comptage que vous avez obtenu par vos images réelles est compris dans la fourchette. L'idée est de donner un intervalle sur le nombre de manifestants avec dans l'idée que le chiffre obtenu lors du comptage soit compris dans fourchette. C'est cela que nous avons proposé. C'était surtout l'idée de mes deux collègues puisqu'ils considéraient que si l'on ne pouvait pas être précis dans le comptage, il fallait donner un intervalle. Alors l'une des difficultés est de savoir comment on détermine la fourchette. L'une des possibilités est de se servir des deux points d'observations que l'on possède et de borner notre fourchette avec les deux valeurs obtenues. Le problème est qu'on ne peut s'assurer que ces deux chiffres seront les bons maximum et minimum. D'ailleurs, la préfecture réalise la moyenne des deux observations avant son redressement. Puisque si l'on donne une fourchette, c'est statistiquement donner un intervalle de confiance. Or on ne le connaît pas sur le comptage. On observe deux flux dont on ne sait pas s'ils sont le maximum et le minimum. Si l'on avait

un troisième point d'observation, ce que l'on proposait, on aurait eu une fourchette plus précise à la limite. Mais la fourchette est plus compliquée qu'on ne le croit puisque ne l'on a pas l'espérance et donc pas l'intervalle de confiance. C'est d'ailleurs pour ça que l'Insee ne donne pas de fourchette sur l'évaluation du PIB par exemple. Nous avons donc proposé cette idée compliquée, mais pas impossible à l'aide des visionnages en direct et en différé, de donner une fourchette. En termes de communication, il n'est pas non plus sûr que cela n'aurait pas des effets contraires pour la préfecture qui est très sensible à ces questions de communications. C'est pour cela que cette dernière ne diffuse pas par ailleurs son bilan de comptage en différé pour ne pas discréditer son système de comptage en temps réel. Si l'on donne une large fourchette, le chiffre perd en crédibilité et si la fourchette est courte on dira que celle-ci n'est pas très pertinente. Pour finir cette réponse, je pense que la préfecture n'a pas retenu cette proposition d'ailleurs beaucoup n'étaient pas spécialement pour.

- **Dans votre texte, vous évoquez les efforts de transparence de la police qui, selon vous, gagnerait à être plus transparente. Aujourd'hui pensez-vous que cet aspect a été développé et que c'est un projet en bonne voie ?**

Je vous répondrai franchement que non. C'était tout de même une idée qui tenait beaucoup du préfet de police de l'époque. Celui-ci était très sincère dans son projet de transparence de la préfecture, puisque c'était un objectif qui allait jusqu'à une volonté de terrain d'entente entre les manifestants et la préfecture sur le comptage. Il était prêt pour cela à inviter des gens à participer à l'observation et au comptage. C'était quelque chose donc, de très lié au préfet de l'époque. Je pense que le principal effort de transparence réalisé par la préfecture a été de mettre le rapport de la commission en ligne sur son site. Après, de ce que j'ai suivi ensuite c'est qu'il n'y a pas vraiment eu d'évolution. De ce que j'ai compris, la préfecture considère son dispositif comme correct, déjà quelque peu coûteux, ces derniers ne veulent pas rentrer dans une démarche statistique avec cette affaire. Quant au visionnage en différé, c'est un chiffre en interne qui les concerne. Je pense que le préfet Boucault se faisait des illusions sur le fait de trouver un terrain d'entente. En effet, le comptage fait partie du rapport de force. Il est certain qu'entre syndicats, partis politiques, organisateurs et la préfecture, instrument d'état, il est très difficile de trouver un terrain d'entente à part pour certaines manifestations. Et encore ce n'est pas toujours ça. Prenez Charlie Hebdo en 2015 par exemple. Même si cette fois-ci l'organisateur était plutôt l'état, la préfecture avait évoqué un chiffre plus bas que celui relayé dans les médias. Mais il est donc très difficile de trouver un terrain d'entente. La commission a, dans le fond, servi à dire que la préfecture ne fait pas n'importe quoi, qu'elle présente un système de comptage cohérent et d'un principe d'évaluation pertinent, le flux, avec des points d'observations continus. La méthode de la préfecture est donc correcte, même si l'on peut améliorer beaucoup de choses. La méthode de comptage qui à l'époque était très rustique pourrait être améliorée sur le plan technique. Mais d'un point de la transparence, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup à changer. Ils ne donneront pas les chiffres du comptage en différé, qui serait une vraie transparence, parce que ce n'est pas dans leur intérêt et que les syndicats eux-mêmes ou organisateurs n'ont pas montré de grand intérêt pour cette transparence de la préfecture. La préfecture a donc gardé cette transparence pour donner un chiffre quant au nombre de manifestants.

- **Vous avez évoqué le coup de ce système de comptage. Avez-vous une idée plus précise du coût de ce dispositif ?**

Non absolument pas.

- **Vous avez évoqué aussi ce comptage en différé réalisé par la préfecture. Lors du café de la statistique vous avez aussi déclaré que le chiffre obtenu était bien souvent différent de celui obtenu en temps réel. Pourquoi, selon vous, ne le communiquent-ils pas alors qu'il pourrait leur faire gagner en crédibilité ?**

Je pense de même. Il n'y a pas de démarche statistique donc donner un chiffre quelques jours après ne revêt pas d'intérêts particuliers pour eux. Mais ils font ce comptage pour eux. Puisque soit les images en différé infirment le premier chiffre évoqué et donc décrédibilise le système de comptage soit elles confirment ce chiffre et donc n'avancent à rien. Selon moi, le visionnage en différé servirait pour des manifestations où le comptage est très controversé. Même s'il arrive quelques jours après, il pourrait s'avérer meilleur qu'un résultat précoce. Ce chiffre pourrait surtout être dévoilé puisque généralement, il confirme leur position et gagnerait à être publié. Mais cela revient à un raisonnement statistique alors que le comptage est ici vu comme une démarche administrative.

- **Justement, à ce propos, la statistique semble peu utilisée pour le comptage. Qu'en pensez-vous ?**

Je pense qu'elle pourrait être plus utilisée oui. L'on m'a parlé de livres américains sur le sujet mais je ne les ai jamais trouvés. Il pourrait y avoir un peu plus de démarches statistiques à ce sujet. Le problème c'est que l'Insee ne veut pas rentrer là dedans, compte tenu des risques de controverse liés au sujet. Mais il est incontestable qu'il serait intéressant de développer un avis statistique plus poussé sur la thématique comptage. Parce que ce que l'on a fait, et c'est dans le rapport, reste rudimentaire. Or, s'il y avait plus de statistiques cela aurait pu être mieux. Ce qui répond d'ailleurs au besoin d'avoir eu quelqu'un de l'Insee au sein de la commission. L'avis général du café de la statistique était d'ailleurs le même. Il faudrait avoir plus de possibilités statistiques pour introduire celle-ci dans le sujet.

- **Cela pourrait même dégager de la pression à cette controverse en montrant que l'on souhaite appliquer les statistiques au sujet ?**

Oui absolument. C'était bien l'idée du préfet Boucault à l'origine pour relever le caractère scientifique du comptage et réduire les contestations. Malheureusement, c'était une idée très liée à sa personne qui n'a pas été soutenue dans le futur. J'ai toutefois vu ce qu'à fait le cabinet Occurrence, qui m'a semblé intéressant et qui a d'ailleurs conforté le système de comptage de la préfecture.

- **Est-ce que vous pensez que l'arrivée d'Occurrence a pu décomplexifier la situation ?**

Je n'ai pas suivi tous les travaux mais je pense qu'Occurrence fait évoluer les choses sur le plan de l'outil. Est-ce que pour autant, le sujet est-il devenu moins aigu, je ne suis pas sûr. Le problème est que les manifestations des gilets jaunes, celles qui ont vu Occurrence se développer, étaient réparties sur toute la France et donc sur tout le territoire français. Ce qui rend le comptage encore plus complexe. C'est d'ailleurs une chose que l'on ne sait pas bien faire aujourd'hui. Mais l'on peut s'intéresser aux manifestations "classiques", comme celle sur la réforme des retraites où il y a eu autant de divergences entre la préfecture et les syndicats. Cela montre bien que la question du comptage est un sujet éminemment politique.

- **Pensez-vous que les pressions politiques possiblement liées au comptage ont pu s'intensifier avec les récentes manifestations de grande envergure en France ?**

Ca, je ne pourrai pas voir répondre. Ce que je peux vous dire c'est qu'au sein de la commission, nous n'avons eu aucune pression de la part de la préfecture. Ce que nous avons pu examiner me laisse à croire qu'il n'y a pas de pression explicite pour gonfler les chiffres ou alors sous estimer le nombre de manifestants. La préfecture considère qu'il y aurait plus à perdre à exercer des pressions politiques. Ensuite, qu'en est-il aujourd'hui, je ne sais pas.

- **En 2015, après la commission, vous aviez évoqué la nécessité de faire un point après les élections de 2017. Avant les élections de 2022, vous attendez-vous à certains changements ou à une meilleure efficacité des comptages ?**

Non, je ne m'attends à rien en particulier. Surtout que ce seront des élections et non des manifestations. Mais cette remarque de 2015 s'attachait plus à surveiller l'action syndicale à l'approche des élections pour ne pas voir des chiffres trop exubérants sortir après les manifestations.

- **Seriez-vous prêt à faire partie d'une nouvelle commission sur le sujet ?**

Alors cela pourrait m'intéresser mais à certaines conditions. Que l'on ait des discussions beaucoup plus approfondies avec les organisateurs des manifestations en premier lieu. Qu'il y ait véritablement plus d'interactions sur les dispositifs de comptage ou sur la recherche d'un potentiel consensus. Il faudrait aussi que l'on puisse progresser sur le terrain statistique. Par ailleurs, il serait aussi bien plus intéressant, dans le cadre de nos propositions, que celles-ci soient suivies et ne dépendent pas d'un changement de préfet. Enfin, il serait intéressant de se pencher sur les manifestations en dehors de Paris.